

Compte-Rendu

Réunion du bureau du 5 février 2014

Courbevoie Sports VTT

Liste de présence

Christophe CAVALLIER	Maxence ROGER
Harold GUEZ	Sophie WASKAR
Murielle LASNEL	
Philippe LHERTERE	

Ordre du jour

I- Défraiement des bénévoles	2
I.1- Feuilles d'émargement.....	2
I.2- Budget défraiement	2
II- Projets de sorties.....	3
II.1- Budget.....	3
II.2- Organisation.....	3
III- Sponsor / Mécénat	4
IV- Tenues du club	4
V- Points divers	4

I- Défraiement des bénévoles

Christophe : à la dernière réunion des présidents d'association, 2 problèmes ont été évoqués : le défraiement des bénévoles et la feuille d'émargement

I.1- Feuilles d'émargement

Christophe : il faut impérativement faire remplir une feuille d'émargement aux bénévoles à chaque séance (c.f. modèle déjà prêt). Ils devront indiquer leur nom, les jours de présence, leur signature et il faudra ensuite que cette fiche soit signée par un des membres du bureau.

Cette fiche permettra de prouver ce que nous avons versé aux bénévoles, en cas de contrôle de 'URSSAF par exemple.

I.2- Budget défraiement

Christophe : Notre budget défraiement est de 675 € par trimestre (3 trimestres par an). Le problème, c'est le nombre de personnes que l'on peut défrayer et le montant du forfait par bénévole.

De plus, pour pouvoir être défrayés, les bénévoles doivent obligatoirement avoir fait une formation officielle. Donc, il faudrait être sûr que les personnes, à qui nous paierons la formation, resteront.

Philippe : Je ne suis pas d'accord, car ça n'est pas un investissement pour rien. En effet, ils se sont quand même déjà investis pour le club. Et puis, on ne peut pas être sûrs qu'ils resteront ou viendront régulièrement car ce sont des étudiants.

Murielle : on pourrait aussi leur demander de rembourser la formation s'ils ne restent pas comme ça se fait par ailleurs.

Philippe : on pourrait aussi ne pas les défrayer les 1ers mois, et commencer à les défrayer quand ils auront fait la formation.

Harold : je pense que l'on ne peut pas leur imposer de rester et venir régulièrement même si on peut comprendre le raisonnement.

Philippe : il faut aussi être sérieux avec eux.

Murielle : ils sont 4, est-ce que l'on garde un plafond de 225 € par personne ?

Christophe : c'était 225 € par personne mais pour 3 personnes. Si nous prenons plus de monde, nous aurons un problème de budget.

Maintenant, nous ne pouvons plus demander de complément de subvention à la mairie pour les bénévoles. Il faut passer par des sponsors. De plus, le Conseil Général ne donnera plus 800 €.

Ils sont défrayés pour le samedi uniquement ; est-ce que l'on fait 675 € divisés par 4, car ils font tous les mêmes heures ?

Pour le moment, on ne peut défrayer que Mélanie donc il faut faire faire rapidement la formation aux 3 autres bénévoles => les inscrire pour mars si possible.

Philippe s'occupe de voir pour la formation (FFC ou FFCT) pour Kevin, Francisco Pierre et Sobrice. Mélanie l'a déjà faite. Voir pour le faire le samedi en BE.

Philippe se renseigne pour savoir de quand date cette loi concernant le défraiement des bénévoles et ce qu'elle dit.

Problème : si aujourd'hui, nous remboursons Mélanie 225 €/ trimestre pour 1 jour par semaine, comment nous pourrions ensuite la baisser quand il faudra défrayer les autres ? Budget à respecter. Sinon ça fera 900 € donc > au budget de 675 € prévu à cet effet.

Murielle : ou alors il faut faire au prorata de leur présence.

Philippe : Francisco Pierre est là tout le temps, Sobrice 4 fois sur 5, Kévin ne pouvait pas être là tout le temps et Mélanie c'est à cause de ses examens.

Ramené à la semaine, ça ferait 18 € par semaine.

Harold : on peut essayer pour un trimestre.

Philippe : il faudra bien leur expliquer à chacun.

II- Projets de sorties

II.1- Budget

Christophe : Au niveau du budget, Philippe, as-t budgété les projets annoncés à l'AG ?

Philippe : il y a 13 préinscrits pour le ROC.

Pour le ROC rallye, c'est 31 €. Pour le ROC famille, c'est 15 €. Les parents prennent la moitié en charge.

Christophe : si c'est 12/13 enfants, au niveau du budget ça devrait aller.

Murielle : oui c'est bon.

Christophe : pour les Ile de France, les adultes paient plein tarif. Pour les jeunes, c'est normal qu'ils ne paient pas mais il faut le budgéter avant car le ROC c'est très cher.

Murielle : par contre, si les enfants ne se présentent pas sur le ROC, les parents doivent payer la totalité.

Christophe : si les adultes ne viennent pas aux couleurs du club, on ne leur rembourse rien (ils ont normalement droit à 1 gratuit, exemple : le ROC d'Azur).

II.2- Organisation

Philippe : il faut aussi voir le problème de la création de compte sur internet pour les inscriptions aux ROC. Il faut ouvrir 1 compte par participant. On ne peut pas ouvrir un compte pour le club et rajouter tous les jeunes car pour un même compte il ne peut pas y avoir plusieurs participants à la même course. Il faudra donc créer des comptes pour chaque enfant.

Sophie : je peux venir aider par exemple un samedi après-midi et faire la saisie si besoin.

Harold : je m'occupe du car.

Christophe : pas de minibus pour les adultes. Il faudra voir comment on s'organise.

III- Sponsor / Mécénat

Christophe : il faut absolument faire un dossier sponsor ou mécénat. A mon avis, il faut plutôt passer par du mécénat car pour les sponsors, il faut apposer le logo du sponsor sur les maillots etc... alors que la FFCT n'est pas d'accord. Le problème du sponsor, c'est aussi que nous ne faisons pas de compétitions. Le mécénat, lui, ne demande pas de résultats sportifs. Il faut simplement parler en bien de la marque.

Harold : il faut que chacun regarde sur internet des modèles de dossier et que l'on se bloque du temps pour le rédiger.

IV- Tenues du club

Christophe : pour les vêtements, maintenant que nous avons la maquette et qu'une 1^{ère} commande a été passée, nous pouvons repasser des commandes facilement.

Philippe : les jeunes veulent en acheter et ont l'air très intéressés par les sweats or il y a peu de stock.

Christophe : voici les prix de vente à appliquer :

- Sweat : 30 €
- Maillot free ride enfant : 35 €
- Maillot manches courtes : 35 €
- Maillot manches longues : 45 €
- Veste : 80 €

Il faut garder 1 exemplaire de chaque taille et de chaque modèle pour les essais.

Délai pour recevoir la commande : normalement avant fin mars.

Ce qui reste en vêtements « ancien modèle » sera vendu au prix normal. Plus de réduction. Nous ne faisons plus les - 50 %.

V- Points divers

Harold : il faudrait voir le problème des fiches de paie car les montants sont différents chaque mois.

Problème des heures : on est passé à 21h au lieu de 30 mais il faudrait que les -9 h n'apparaissent plus.

Problèmes des heures supplémentaires : on est passé de 421 € à 300 € par semestre depuis le 1^{er} juin 2012. Pourquoi ? Voir depuis septembre 2011.

Avant c'était indiqué heures supplémentaires base 15h pour 421 € à une prime exceptionnelle de 300 €.

Christophe : nous n'avons pas demandé la suppression des heures supplémentaires, ni la transformation en prime.

Murielle : par contre, il y a aussi eu des primes pour Buthiers. Il faudrait vérifier ce qui s'est passé et à quoi ça correspond.

Murielle prend les bulletins de paie d'Harold pour voir le problème et faire régulariser par la paie.

Il faudra ensuite refaire un avenant au contrat sur la base de 21h et y préciser les heures supplémentaires.

⇒ Faire un contrat à chacun en prenant le modèle de celui de Maxence.